

# Liste des tarifs

**Applicables aux services et produits  
iBanFirst à usage professionnel**

Tarifs en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril  
(Sujet à modifications)



# Sommaire.

<b>I.</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>4</b>
1.	Le Pack création d'entreprise	4
2.	L'offre Compte Pro Euro	4
3.	L'offre Compte Pro International	5
<b>II.</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>6</b>
1.	Tarifs standards	6
2.	Glossaire	10



# Information.

Les tarifs indiqués ci-dessous renvoient aux conditions générales applicables aux clients professionnels.

Le présent document abroge, pour les professionnels, la brochure "Conditions tarifaires appliqués aux professionnels – tarifs de Mars 2015" à laquelle il est fait référence dans nos contrats. Les tarifs offerts peuvent être, à tout moment, rectifiés par iBanFirst en cours de contrat. Toute modification de ces tarifs sera préalablement communiquée sur le site web d'iBanFirst, via une communication proactive à l'attention des clients d'iBanFirst et comprenant un délai de préavis raisonnable. A défaut de résiliation, le client est réputé avoir accepté ces modifications.

Des tarifs spécifiques peuvent être individuellement appliqués sur base d'une analyse indiquant des volumes ou des typologies d'opérations particulières. Par dérogation à ce qui précède, les modifications plus favorables au client peuvent être appliquées immédiatement et sans notification.

L'accès à certains services mentionnés dans le présent document peut être subordonné à la signature de contrats de services iBanFirst spécifiques.

Pour toute information complémentaire ou pour des opérations qui ne seraient pas présentées dans ce document, n'hésitez pas à prendre contact avec votre Gestionnaire de compte iBanFirst.



# I. Produits

## 1. Le Pack création d'entreprise

Ce pack permet à un créateur d'entreprise d'obtenir rapidement et en ligne, une attestation de dépôt de fonds et d'ouvrir un compte de paiement professionnel.

	Eur
Frais d'analyse de dossier	150 €
Ouverture de compte professionnel	
Abonnement <sup>1</sup>	
Commission de mouvement sur virement reçu <sup>1</sup>	Gratuit
Réception de virement domestique SEPA <sup>1</sup>	Gratuit
Carte de paiement virtuelle à usage unique	Gratuit

## 2. L'offre Compte Pro Euro

L'offre Compte Pro Euro donne droit aux conditions particulières suivantes :

	Eur
Frais d'analyse de dossier	50 €
Abonnement mensuel	14.90 €
Commission de mouvement sur virement reçu <sup>2</sup>	Gratuit
Réception de virement domestique SEPA <sup>2</sup>	Gratuit
Carte de paiement virtuelle à usage unique	Gratuit

Note <sup>1</sup> : voir "faire use création d'entreprise"

Note <sup>2</sup> : voir "Fair use policy sur l'offre Compte Pro Euro"



# I. Produits

## 3. L'offre Compte Pro International

iBanFirst fournit l'ensemble des services dont une société a besoin pour effectuer ses paiements internationaux de façon simple, rapide et efficace.

Notre offre sur-mesure inclut :

- Gestion de compte
- Accès au taux de change en temps réel de notre salle de marché
- Tarification adaptée aux volumes
- Assistance de migration
- Support dédié

Nous proposons une **Analyse Financière gratuite** vous permettant de connaître quels frais sont appliqués à vos opérations internationales.

Pour obtenir une offre personnalisée, contactez votre gestionnaire de compte iBanFirst.



## II. Annexes.

### 1. Tarifs standards

#### 1.1 Compte

	Eur
Frais d'analyse de dossier	50 €
Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (Coordonnées bancaires)	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Création de bénéficiaire pour paiement/virement	Gratuit
Frais mensuel de tenue de compte EUR	Gratuit
Frais mensuel de tenue de compte en devises (par compte)	20 € / mois
Dépôt de fonds minimum	Aucun
Compte débiteur	Non-autorisé
Relevé mensuel	Gratuit
Récapitulatif des frais (mensuel)	Gratuit
Extrait de compte électronique (XLS, OFX)	Gratuit

Il est possible d'ouvrir des comptes iBanFirst dans les devises suivantes : AED, AUD, CAD, CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HKD, HUF, ILS, JPY, MXN, NOK, NZD, PLN, SEK, SGD, THB, USD et ZAR.



## II. Annexes.

### 1.2 Les virements émis

Les **Virements domestiques**, sont des paiements dont la devise de virement automatiquement son moteur de paiement pour vous proposer d'accéder, dans la mesure du possible, au réseau de paiement domestique des pays de destination des fonds. Cela permet non seulement de réduire les frais appliqués à vos paiements mais aussi de garantir que le montant total du virement envoyé arrive sur le compte bénéficiaire.

Frais exécution domestique	Zone	Eur
Virement en EUR (« montant garanti »)	SEPA	0.50 €

Les **Virements internationaux**, sont des paiements effectués entre au minimum deux pays ne faisant pas partie de la zone SEPA. iBanFirst utilise le réseau de paiement SWIFT pour le traitement des paiements internationaux.

Frais exécution international	Zone	Eur
Virement toutes devises (« coûts partagés »)	MONDE	10 €
Virement devise DSP (« montant garanti »)	DSP	10 €
Virement toutes devises (« montant garanti »)	1, 2, 3	40 €, 60 €, 80 €

Les **Virements internes**, sont des paiements où à la fois l'émetteur et le bénéficiaire des fonds disposent d'un compte ouvert chez iBanFirst. Les fonds sont alors crédités en temps réel et sans coûts additionnels ni pour l'émetteur, ni pour le bénéficiaire.

Frais exécution virement interne	Eur
Virement toutes devises de compte (« montant garanti »)	Gratuit



## II. Annexes.

### 1.3 Les virements reçus

Frais réception	Eur
Commission de mouvement	0.25 %
Virement domestique (SEPA)	0.50 €
Virement international (SWIFT)	0.50 €

### 1.4 Traitements particuliers

Si des modifications ou une annulation doivent être réalisées sur une opération exécutée, nous procéderons selon le principe de meilleure exécution pour transmettre ou retourner les paiements dans la mesure du possible. Nous facturons ces modifications ou annulations par élément si le paiement a déjà été exécuté.

Autres frais	Eur
Retour de fonds	20 €
Annulation, modification	20 €
Demande de saisie d'ordre hors plateforme	25 €
Copie message bancaire sur virement émis (SWIFT)	20 €
Lettre de circularisation des comptes	160 €





## II. Annexes.

### 1.5 Conversion de devises

iBanFirst met à disposition une salle de marché en ligne pour accéder aux cours de change en temps réel et bénéficier du meilleur service pour vos opérations internationales.

La Commission de change est un frais qui s'applique généralement à toute opération d'achat ou de vente de devises et qui est facturée au moment de la livraison des devises sur le compte.

L'écart appliqué par rapport au cours du marché est un frais lié au cours de change appliqué à votre opération d'achat ou de vente de devises. Il représente l'écart entre le cours appliqué à votre opération et le cours du marché en temps réel. Nous proposons une tarification très compétitive et négociable en fonction de vos volumes.

Opérations de change	Eur
Commission de change appliquée*	Aucune
Écart appliqué par rapport au cours du marché	Nous consulter
Analyse financière sur frais internationaux	Gratuit

\* dans le cadre de l'offre Pro; sinon 20€ sur opération dont nominal inférieur à 1,000€.



## II. Annexes.

### 2. Glossaire

**Date valeur** : Date à laquelle les fonds sont effectivement débités ou crédités sur un compte.

**International Bank Account Number (IBAN)** : standard international des numéros de compte bancaires utilisé pour les paiements européens SEPA et, si d'application, pour les paiements internationaux.

**Bank Identifier Code (BIC)** : code international (l'adresse Swift) qui permet une identification unique de chaque banque.

**Banque Bénéficiaire** : aussi appelée Banque Destinataire, est l'établissement financier hébergeant le compte bénéficiaire.

**Banque Intermédiaire** : aussi appelée Banque Correspondante, est la banque utilisée dans le réseau SWIFT pour transmettre le paiement jusqu'à la Banque Bénéficiaire.

**Coûts partagés, Shared Costs (SHA)** : le donneur d'ordre paie les frais imputés par sa banque ; les frais portés en compte par la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire. Pour les virements internationaux (hors SEPA et DSP), les banques correspondantes sont habilitées à prélever des frais directement sur le montant envoyé.

**Fair use création d'entreprise** : cette offre inclut un volume de paiements entrants de EUR 100 000 au total. Au-delà les tarifs standards d'iBanFirst s'appliquent.

**Fair use offre sur l'offre Compte Pro Euro** : cette offre inclut un volume de paiements entrants de 20 000 EUR par mois et 120 virements reçus par an (10 par mois).

**Montant garanti, On Us Costs (OUR)** : le montant envoyé est égal au montant



## II. Annexes.

crédité sur le compte du bénéficiaire. Les frais éventuellement applicables sont débités de manière distincte par iBanFirst. Aucun frais n'est prélevé sur le montant envoyé. Le bénéficiaire ne supporte donc aucun frais.

**Zone SEPA** : rassemble les 28 pays membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) et Monaco, Norvège, Islande, Suisse, Saint Marin.

**Zone DSP** : rassemble les 31 pays membres de l'EEE (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède).

Les devises DSP sont : CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HUF, NOK, PLN, SEK.

**Zone 1** : rassemble les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Guadeloupe, Hong Kong, Irlande, Islande, Martinique, Namibie, Norvège, Portugal, Serbie, Suède et Vietnam.

**Zone 2** : rassemble les pays suivants : Afrique du Sud, Biélorussie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Corée du Sud, Croatie, Egypte, Emirats Arabes Unis, Estonie, Gibraltar, Guernesey, Hongrie, Ile Maurice, Inde, Indonésie, Ile de Man, Italie, Jersey, Jordanie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Russie, Saint-Barthélemy, Saint martin, Saint-Pierre et Miquelon, Singapour, Sint Maarten, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Ukraine.

**Zone 3** : le reste du monde.